

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1417

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Descoeur, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Lacroute et
Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 47, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre de la procréation médicalement assistée en 2025 paraît être une échéance trop lointaine. Le présent amendement propose de ramener le dépôt de ce rapport en 2021, avant la fin du quinquennat actuel.